RENTREE 2025 : DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION dans un collège public du Puy-de-Dôme en classe de 5ème, 4ème et 3ème

INFORMATIONS A LIRE IMPERATIVEMENT

Cet imprimé vous permet de demander un changement d'établissement pour la rentrée scolaire 2025.

Cas n°1 : un déménagement. Vous souhaitez un changement d'établissement car vous changez de lieu de résidence.
Documents à fournir :
- justificatif de domicile de la nouvelle adresse de moins de 3 mois ;
- copie des bulletins scolaires des deux premiers trimestres de l'année 2024-2025.

Dossier à retourner au service de la DDES de la Direction académique du Puy-de-Dôme par courriel : ddes-ia63@ac-clermont.fr.
Important : si vous souhaitez un autre établissement que celui de votre secteur, il s'agit d'une demande de dérogation. Vous devez alors renseigner également le cas n°3 : dérogation.

Cas n°2 : une réintégration dans le collège public de secteur. Vous souhaitez un retour dans le collège public de votre secteur.
Documents à fournir :
- justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- copie des bulletins scolaires des deux premiers trimestres de l'année 2024-2025.

Dossier à retourner au service de la DDES de la Direction académique du Puy-de-Dôme par courriel : ddes-ia63@ac-clermont.fr.
Important : si vous souhaitez un autre établissement que celui de votre secteur, il s'agit d'une demande de dérogation. Vous devez alors renseigner également le cas n°3 : dérogation.

Cas n°3 : une dérogation. Vous souhaitez changer d'établissement pour tout autre motif ou intégrer un parcours scolaire particulier.
Documents à fournir :
- justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- copie des bulletins scolaires des deux premiers trimestres de l'année 2024-2025 ;
- justificatifs nécessaires en fonction du motif invoqué (cf. note d'information aux familles).

Dossier à retourner au service de la DDES de la Direction académique du Puy-de-Dôme par courriel : ddes-ia63@ac-clermont.fr.

Pour connaître votre collège de secteur, vous pouvez vous rendre sur le site du Conseil départemental du Puy-de-Dôme :
https://www.puy-de-dome.fr/colleges/sectorisation-puy-de-dome.html

Les demandes de dérogation seront satisfaites dans la limite des capacité d'accueil.
L'octroi d'une dérogation n'ouvre pas droit automatiquement à une aide financière pour les transports scolaires.

Les procédures ainsi que les dates à respecter sont précisées dans la note d'information aux familles.

Vous serez avisés par courrier de la décision d'affectation de votre enfant par courrier à compter du 20 juin 2025.

CADRE A RENSEIGNER

A – INFORMATIONS GENERALES :

Nom et prénom de l'élève : ……

Né(e) le : ……..…..…….. Sexe : ……..

Nom des représentants légaux : …….……

Adresse actuelle : ……...…….……...

….…….…….…….....

Nouvelle adresse en cas de déménagement : …….....

….…….…….…….....

Téléphone : …….……..……...

Adresse e-mail : ……..

Établissement fréquenté en 2024/2025 :…… ……

Classe fréquentée en 2024/2025 : ……...

Langues vivantes étudiées : LV1 …… LV2 ……

B – VOTRE DEMANDE CONCERNE : renseigner la ou les partie(s) relative(s) à votre situation

Classe demandée à la rentrée 2025 : ……..

Collège demandé à la rentrée 2025 : ……..

☐ **CAS N°1** : UN DEMENAGEMENT - date du déménagement : …….....

☐ **CAS N°2** : UNE REINTEGRATION DANS LE COLLEGE PUBLIC DE SECTEUR

☐ **CAS N°3** : UNE DEROGATION - cocher la ou les cases correspondant au cas de votre enfant

- ☐ Elève en situation de handicap
- ☐ Elève nécessitant une prise en charge médicale à proximité du collège souhaité
- ☐ Elève susceptible d'être boursier
- ☐ Elève dont un frère ou une sœur sera toujours scolarisé(e) dans le collège souhaité à la rentrée 2025
- ☐ Elève dont le domicile est situé en limite de secteur du collège souhaité
- ☐ Elève demandant à suivre un parcours scolaire particulier (PSP)
  - O section sportive scolaire - pôle espoir - sport-études (discipline sportive choisie) : ……
  - O section internationale
  - O classe à horaires aménagés de musique (CHAM), de danse (CHAD), de théâtre (CHAT)
  - O continuité du parcours linguistique LV2 rare (langue choisie) : ……..

- ☐ Autres
  - O internat (prendre rendez-vous avec le chef d'établissement au plus tard le 30 mai 2025)
  - O convenance personnelle

C – DATE ET SIGNATURE DES REPRESENTANTS LEGAUX :